

20 avril 1794 : L'EXECUTION DU SEIGNEUR D'ALLEREY.

Elle nous est relatée par plusieurs sources :

D'abord par une délibération du registre des délibérations de la commune d'Allerey :

« Le Citoyen Pierre Cotte agent national de la Commune d'Allerey, les Citoyens Charles Antoine Poulleau maire, Jacques Monichon, Jacques Largeot, officiers municipaux, Jean-Louis Leprince et Pierre Machureau membres du Comité de surveillance, aiant avec nous notre greffier secrétaire ordinaire, aiant appris par le Bultin la mort de Louis Auguste Zacharie Espiard cy devant seigneur dudit Allerey condamné par le Tribunal Révolutionnaire, vu que les biens appartiennent à la Nation et qu'il s'est fait un vol avec fracture dans le ci devant château dont il y a procès verbal en date du 13 Ventose dernier, pourquoi l'agent national eut requis qu'il y eut une garde de placée dans l'extérieur dudit château jusqu'à ce que le district en ait autrement ordonné, laquelle garde a commencé le huit floréal à neuf heures du soir. Pour plus grande sûreté, l'agent national a fait apposé le scellé sur les principales portes dudit château notamment sur la porte de la cuisine, sur les portes des deux caves et sur une autre porte du côté de bise. »

Fait à la cour dudit château ce neuf floréal deuxième année républicaine... » (C'est-à-dire le 28 avril 1794 ; l'exécution date du 20 avril.)

Autrement dit, la toute jeune municipalité d'Allerey qui vient d'être informée par les autorités de l'exécution à Paris le 20 avril 1794 d' Auguste Louis Zacharie Espiard Humbert, le dernier seigneur d'Allerey, prend des mesures de sécurité pour protéger le château qu'on dit « bien de la nation ». Cependant le château sera restitué à sa sœur Bonnaventure Marie Simone Espiard, épouse de Pierre Joseph Désiré de Richardot, le dernier président du Parlement de Dole. (« Histoire des seigneurs d'Allerey » par M. de Chevannes, 1952)

Un second document nous renseigne sur les circonstances de sa mort. C'est un ouvrage de Joseph Garnier, archiviste départemental de la Côte d'Or, « Légendes dijonnaises du 18è s. », cité par M. Antonin Guillot dans un article consacré aux Espiard dans le n°40 (1992) de « Trois Rivières ».

« Si M. d'Allerey survécut peu au coup qui l'avait frappé (1), son fils, Auguste Louis Zacharie Espiard-Humbert, baron d'Allerey (1732-1794), également conseiller au Parlement de Dijon, lui, ne survécut pas aux événements révolutionnaires et dans des circonstances bien plus dramatiques.

Outre ses titres et fonctions, il disposait de biens considérables à Dijon et à Allerey en particulier, mais ce fut son comportement de candidat à l'émigration qui constitua sa perte.

Quelques temps avant d'émigrer, ce vieillard (2) avait exécuté lui-même, dans son grenier, divers travaux mystérieux qui avaient fort intrigué sa domesticité. Il avait monté des briques et du plâtre, il avait déplacé des meubles, il avait tenu une porte soigneusement fermée. Aussi, son valet, nommé Maret, s'était empressé de rapporter cette étrange attitude à l'agent chargé de procéder à l'inventaire des biens d'Espiard. Ils eurent vite découvert, derrière un amoncellement de meubles, une cloison briquetée qui dissimulait une fausse mansarde. La découverte fut d'importance ! Il y avait pour 159 808 livres (3) de bijoux et d'effets précieux !

C'est sans doute à la suite de cela qu'Espiard d'Allerey fut arrêté et emprisonné au château de Dijon, puis envoyé au tribunal révolutionnaire par le représentant Bernard de Sintès, et exécuté à Paris le 20 avril 1794. »

(1) **M. d'Allerey**, c'est Pierre Espiard-Humbert, conseiller au Parlement de Dijon, décédé le 29 octobre 1766, qui fit construire le château en 1724 et qui intenta un procès, qu'il gagna, contre les habitants d'Allerey, à propos du terrier de la seigneurie et des droits seigneuriaux y afférant. Voir les deux articles : « l'infortune du conseiller Espiard » et « la révision des terriers ».

(2) **Ce vieillard** : il n'a que 62 ans !

(3) Dans son « Histoire de Dijon », Fyot nous apprend que « le conseiller Espiard d'Allerey avait une série très estimable de gravures et de tableaux. »

Enfin, M. de Chevannes, très lié à la famille de Maistre, actuelle propriétaire du château, donne dans son « histoire des seigneurs d'Allerey » rédigée en 1952 une autre explication à l'exécution du dernier seigneur d'Allerey. Je le cite pour ses commentaires à propos de la charte de franchises accordée le 1^{er} mars 1253 aux habitants d'Allerey par Pierre de Palleau seigneur d'Allerey. (1)

« Cette charte, si libérale pour l'époque où elle fut concédée, devait, à la veille de la Révolution, être considérée par une partie de l'opinion comme un monument monstrueux de l'oppression féodale. L'avant dernier seigneur d'Allerey (2) en ayant revendiqué l'application contre la communauté des habitants d'Allerey, obtint gain de cause au Parlement (3). Mais il en amassa de telles rancunes (4) que celles-ci servirent de prétexte à peu près exclusif à la condamnation à mort par le tribunal révolutionnaire de son fils, Auguste Louis Zacharie Espiard. »

(1) Voir l'article sur la charte de 1254.

(2) Pierre Espiard Humbert, décédé en 1766.

(3) Il s'agit d'un arrêt du Parlement de Besançon du 5 mai 1736 qui donne gain de cause à Pierre Espiard en procès contre les habitants d'Allerey et du Port de Chauvort qui refusaient de reconnaître l'application des droits seigneuriaux résultant de la révision du terrier. Voir l'article concernant la révision des terriers.

(4) Cela est vrai ; mais c'est insuffisant pour expliquer la condamnation à mort d' Auguste Louis Zacharie Espiard.

Jean-Paul DICONNE.

Sources :

Registre des délibérations du Conseil Municipal d'Allerey.

De CHEVANNES : Histoire des seigneurs d'Allerey (1952), archives du G.E.H.V.

GARNIER Joseph : Légendes dijonnaises du 18^e siècle.